

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Courriel :	
Place d'affaires :			
<p align="center"><b>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</b></p>			

NATURE ET LIEU DE L'ACTIVITÉ OU DE L'ÉVÈNEMENT	
Nature	
Lieu	

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE	
Type d'activité ou d'évènement :	<input type="checkbox"/> Évènement public organisé par la Municipalité (Évènement ponctuel, non récurrent et qui est annoncé et ouvert au public : la Fête nationale du Québec)
	<input type="checkbox"/> Activité commerciale saisonnière (Activité opérée par une entité commerciale ou privée, ouverte au public, dont la période autorisée est fixée à 180 jours consécutifs maximum par année)
	<input type="checkbox"/> Évènement public organisé par un organisme ou une entreprise (Évènement ponctuel ou récurrent et qui est annoncé et ouvert au public)
	<input type="checkbox"/> Évènement privé (Évènement ponctuel, non récurrent et qui n'est pas annoncé au public ni ouvert au public. Il est par sa nature un évènement où les invités sont des personnes qui ont un lieu avec l'hôte, par exemple, une fête d'anniversaire ou un mariage)
<input type="checkbox"/> Vous devez déposer les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une copie des autorisations valides délivrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ);</li> <li>- Une copie du document attestant que le requérant détient une police d'assurance en responsabilité civile des entreprises, accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'un montant minimum de 2 000 000 \$.</li> </ul>	
La demande de certificat d'autorisation doit être <b>transmise au moins trente (30) jours avant</b> le début de l'exploitation.	

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Activité commerciale saisonnière (du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre)	2000 \$	180 jours consécutifs
Évènement public organisé par la Municipalité (Fête nationale du Québec)	300 \$	Selon la durée de l'évènement
Un certificat d'autorisation n'est pas requis pour exploiter un camion-restaurant lors d'un évènement privé et d'un évènement public organisé par un organisme ou une entreprise.		

## CALENDRIER

Date de début :

Date de fin :

## SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION

VOIE PUBLIQUE OU PRIVÉE	Le camion-restaurant et l'aire d'attente ne doivent pas entraver la voie publique ou privée.
À LA FIN DE L'ÉVÈNEMENT	À l'exception d'une activité commerciale saisonnière, le camion-restaurant doit avoir quitté les lieux à la fin de l'évènement et remisé dans un endroit autorisé.
BOISSON ALCOOLISÉE	La vente et la distribution de boissons alcoolisées sont autorisées.
MOBILIER	Un mobilier (chaises, tables, parasols) peut être installé dans un rayon maximal de 10 mètres du camion-restaurant.
ALIMENTATION	Le camion-restaurant doit être alimenté en eau potable, en électricité et en combustible pour la cuisson.
PROPRETÉ DES LIEUX	Durant la période d'occupation, l'exploitant doit maintenir propre l'emplacement. À la fin de la période d'occupation, l'exploitant doit remettre l'emplacement dans l'état où il se trouvait au début de l'occupation.
Eaux usées ou graisses	Il est interdit de déverser des eaux usées ou des graisses (huiles de cuisson) dans un réseau d'égout ou pluvial, une installation septique, un fossé ou l'environnement d'un lieu public ou privé. De plus, les eaux usées ou les graisses (huiles de cuisson) doivent être obligatoirement disposées dans un site dûment autorisé ou récupérées par une entreprise dûment reconnue.
SURVEILLANCE	Le camion-restaurant ne peut être laissé sans surveillance durant la période d'opération.
PERMIS ET AUTORISATIONS	L'exploitant doit détenir tous les permis et autorisations requis de toutes autres autorités compétentes relativement à l'exploitation du camion-restaurant. Il doit également, en tout temps, respecter les normes et exigences sanitaires et de sécurité, incluant les normes de protection incendie en vigueur.

## RÈGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

## SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la [Politique de confidentialité](#).

Signature :

Date :

## À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		Type de lot :		
Zone :		N° de lot :	C.O.S. :	
N° de la demande :		N° de permis :		
Nom de l'inspecteur :		Date :		